

## **Politique fiscale**

Au cours de l'année qui vient, le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts sur le rétablissement de la santé économique du Canada et l'amélioration de la compétitivité à long terme du pays. Dans cette optique, les priorités de politique fiscale suivantes devraient contribuer à l'atteinte de cet objectif.

### **Gestion de la dette**

À la lumière de la récession et des énormes dépenses engagées pour stimuler l'économie, le gouvernement fédéral a prêté dans la mise à jour des projections économiques et financières de septembre 2009 que le déficit accumulé augmentera de 170 milliards de dollars durant la période allant de 2008-2009 à 2014-2015.

Nous devons nous rappeler qu'il y a un prix à payer lorsqu'un déficit est encouru. Les Canadiens devront le rembourser à l'avenir – capital et intérêts – ce qui empêchera le gouvernement de couvrir les coûts des programmes, notamment les soins de santé et l'éducation, et de répondre aux besoins d'une population vieillissante. Si les déficits persistent durant une longue période, la population et les entreprises canadiennes feront face à un fardeau fiscal plus élevé et notre compétitivité sera menacée. Par conséquent, il est impératif de rétablir l'équilibre des comptes publics.

Cependant, le rééquilibrage des comptes publics pose plusieurs défis au gouvernement. Premièrement, il n'est pas certain que les recettes budgétaires augmenteront aussi rapidement que le gouvernement le prévoit (c.-à-d. environ 6.6 % par an durant la période allant de 2009-2010 à 2014-2015) et qu'il nous ramènera à un surplus d'ici à 2016. Deuxièmement, les changements au niveau de la dette seront de plus en plus exposés au risque de taux d'intérêt. En effet, bien que les taux d'intérêt soient actuellement à leur niveau le plus faible, les gouvernements du monde entier devront financer leurs mesures de relance budgétaire en émettant de nouvelles obligations et de nouveaux bons du Trésor. Or, l'augmentation de l'approvisionnement mondial en nouvelles émissions obligatoires exercera des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt.

Au bout du compte, pour éliminer rapidement le déficit et diminuer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, le gouvernement devra maintenir la croissance des dépenses de programmes à des niveaux historiquement faibles.

Dès que le budget sera équilibré, les excédents devront être affectés à l'élimination du déficit accumulé durant la période de projection de cinq ans du gouvernement.

### **Dépenses de programmes**

La crise financière et la récession ont exigé que le budget de 2009 énonce des mesures visant à promouvoir la reprise économique et à permettre au pays d'atteindre ses objectifs économiques à plus long terme. Le ministre des Finances a dévoilé un ensemble de mesures de relance totalisant quelque 40 milliards de dollars pour les deux prochaines années. Environ les trois quarts de ce montant seront affectés à de nouvelles dépenses, dont l'infrastructure est au premier rang.

Pour équilibrer les dépenses publiques d'ici à 2015-2016, il faudra que les dépenses de programmes augmentent, en moyenne, de moins de 3 % par an à partir de 2011. Le défi majeur pour le gouvernement sera de limiter la croissance des dépenses de programmes

à ce niveau. Or, il a de mauvais antécédents à cet égard. Par exemple, les dépenses de programmes au palier fédéral ont progressé de 7,5 % au cours de l'exercice 2006-2007 et de 6,0 % en 2007-2008.

La Chambre de commerce du Canada a toujours maintenu que la croissance des dépenses de programmes ne devrait jamais excéder celle de l'économie (PIB nominal). Cela permettrait au gouvernement d'éliminer les déficits et de diminuer la dette plus rapidement et d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour accorder des allègements fiscaux.

Le gouvernement a affirmé qu'il « gèrera soigneusement les dépenses » et concentrera « les dépenses sur les deux prochaines années ». Afin de maîtriser les dépenses, le gouvernement entend « faire en sorte que la péréquation croisse parallèlement à l'économie » et limiter la croissance de la rémunération du secteur public fédéral.

La Chambre de commerce du Canada demande instamment au gouvernement de poursuivre l'examen stratégique géré par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Durant un cycle de quatre années, les ministères examineront leurs dépenses de programmes directes et les coûts de fonctionnement de leurs principaux programmes statutaires (le gouvernement compte environ 90 ministères et organismes qui dispensent environ 2 500 programmes distincts) afin d'évaluer dans quelle mesure ces programmes sont : efficaces et efficaces; répondent aux priorités des Canadiens; et concordent avec les responsabilités fédérales. Par le truchement de l'examen stratégique, les ministères détermineront également s'il y a des programmes moins prioritaires ou efficaces dont le financement pourrait être réaffecté à des programmes plus prioritaires et efficaces au sein du ministère ou du gouvernement.

### **Politique d'imposition**

Dans le budget de 2009, le gouvernement a adopté un grand nombre de propositions de la Chambre de commerce du Canada, notamment : réduire le fardeau fiscal des Canadiens à faible et à moyen revenu; offrir des encouragements aux nouveaux investissements en machinerie et en équipement; et maintenir les réductions de l'impôt des sociétés antérieurement annoncées.

### **Impôt des particuliers**

Plusieurs mesures permanentes et nécessaires ont été annoncées dans le budget de 2009. Ainsi, le montant personnel de base a été porté de 9 600 \$ à 10 320 \$; le plafond des deux tranches d'imposition inférieures a été relevé; le niveau auquel la Prestation nationale pour enfants destinée aux familles à faible revenu et la Prestation fiscale canadienne pour enfants sont éliminées a été haussé; la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) a été doublée; et le crédit en raison de l'âge a été augmenté, fournissant aux aînés un autre allègement fiscal.

En dépit de ces améliorations, les taux marginaux d'impôt sur le revenu gagné de bon nombre de familles canadiennes à revenu faible ou moyen sont plus élevés que ceux des personnes au revenu le plus élevé, parce qu'une grande partie des avantages que ces familles reçoivent de l'État (notamment prestation fiscale pour enfants, crédits pour la TPS et la taxe de vente provinciale, crédits pour l'impôt foncier provincial, aide financière aux étudiants et assistance sociale) sont récupérés à mesure que les revenus

augmentent. Les taux marginaux d'impôt punitifs découragent sérieusement le travail, la mise à jour des compétences et l'éducation supérieure. Si les conditions fiscales le permettent, le gouvernement devrait élaborer un plan visant à réduire les taux marginaux élevés pour les Canadiens à revenu faible et moyen.

Un allègement fiscal est également justifié pour les particuliers qui ont les revenus les plus élevés. La Chambre de commerce du Canada recommande que le gouvernement fédéral hausse le seuil auquel le taux marginal le plus élevé commence à s'appliquer de 126 264 \$ à 200 000 \$ pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés du secteur de la haute technologie, les cadres supérieurs, les entrepreneurs et les professionnels qui sont généralement très mobiles. Grâce à cette mesure, le taux marginal sur les revenus entre 126 264 \$ et 200 000 \$ diminuerait de 29 % à 26 %.

### **Imposition des sociétés**

Le budget fédéral du 27 janvier 2009 renferme plusieurs mesures positives au regard de l'imposition des sociétés. Ainsi, il prévoit un taux de DPA de 100 % temporaire pour l'investissement dans les ordinateurs effectué après le 27 janvier 2009 et le 1er février 2011; prolonge le taux de DPA temporairement accéléré pour l'investissement dans la machinerie et l'équipement de fabrication ou de transformation effectué en 2010 et en 2011; abroge les contraintes inhérentes aux déductions d'intérêt contenues dans l'article 18.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; élimine en permanence les tarifs sur un éventail de machinerie et d'équipement; et prolonge pour un an le crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière pour aider les sociétés à lever des capitaux à cette fin. Pour le secteur des petites entreprises du Canada, le budget de 2009 porte de 400 000 \$ à 500 000 \$ le montant de revenu admissible au taux d'imposition fédéral inférieur de 11 % à compter du 1er janvier 2009.

Le gouvernement pourrait prendre plusieurs autres mesures pour accroître la compétitivité des entreprises canadiennes. En effet, il devrait maintenir les réductions de l'impôt des sociétés antérieurement annoncées qui ont sous-tendu les activités de planification des entreprises canadiennes; continuer d'examiner et d'améliorer les taux de DPA; faire des efforts concertés pour persuader les provinces qui imposent des taxes de vente au détail d'harmoniser leurs taxes avec la TPS fédérale; et continuer de réduire les frais d'administration et de conformité des entreprises.

### **Recommandations**

Que le gouvernement fédéral :

#### **Pour ce qui est de la gestion de la dette :**

1. Évite les déficits structurels qui entraînent des niveaux de dette croissants et des intérêts débiteurs plus élevés et l'empêchent de couvrir les coûts des programmes, notamment les soins de santé.
2. Dès que le budget sera équilibré, affecte les excédents à l'élimination de la dette accumulée.
3. Veille à ce que le rapport dette-PIB baisse en deçà de 35 % d'ici à 2015.

#### **Pour ce qui est des dépenses de programmes :**

4. À compter de l'exercice 2010, adopte une approche intelligente à l'égard des dépenses gouvernementales et, pour ce, ciblant les augmentations selon une fourchette délimitée par la croissance de la population et l'inflation et l'augmentation réelle du PIB et de l'inflation.
5. Poursuive l'examen des dépenses de programmes directes et des coûts de fonctionnement des programmes durant un cycle de quatre années afin de déterminer les éléments qui rapportent le plus et les secteurs où les dépenses peuvent être réduites ou éliminées et de décider si les activités ou les dépenses doivent continuer de relever du niveau fédéral ou être assumées par les provinces ou territoires.

**Pour ce qui est de la politique d'imposition :**

6. Continue de diminuer les taux marginaux d'impôt élevés pour les personnes à revenu faible ou moyen.
7. Hausse le seuil auquel le taux marginal le plus élevé commence à s'appliquer à 200 000 \$.
8. Maintienne les réductions de l'impôt des sociétés antérieurement annoncées qui ont sous-tendu les activités de planification des entreprises canadiennes.
9. Continue d'examiner et d'améliorer les taux de déduction pour amortissement.
10. Travaille avec les provinces (Saskatchewan, Manitoba et Île-du-Prince-Édouard) pour harmoniser leurs taxes de vente au détail avec la TPS.
11. Réduise les frais d'administration associés à la gestion et au maintien du régime fiscal et diminue les frais d'observation des lois et règlements fiscaux.